

Ref : CA2024/69

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE REPORT À UNE PROCHAINE SÉANCE DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE DE L'EXAMEN DE PROJETS DE MOTION RELATIFS À LA SITUATION AU PROCHE-ORIENT

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 11 octobre 2024 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ DÉCIDE :

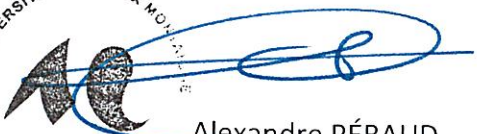
Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve le principe de report à une séance ultérieure du conseil d'un point relatif à l'examen de projets de motion relatifs à la situation au Proche-Orient.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Membres présents	19
Membres représentés	15
Abstention (s)	7
Votants	27
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	27
Pour	22
Contre	5

Le Président,

 Alexandre PÉRAUD.
 PRÉSIDENCE

Publié le :

- 7 NOV. 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

- 7 NOV. 2024